



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

**ARRÊTÉ PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS DE
MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU STADE ARMAND CESARI
ET DE LA COMMISSION TECHNIQUE DE PREPARATION DES TRAVAUX DU JURY**

Le Président,

Vu l'avis de concours de maîtrise d'œuvre en date du 14 avril 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 23 mai 2022 portant constitution du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du stade A. Cesari, et d'une commission technique chargée de la préparation des travaux du jury ;

Considérant qu'il convient de désigner les représentants du conseil de l'ordre des architectes, de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQC), de l'Union Nationale des Economistes de la Construction (UNTEC) et les membres de la commission technique chargée de préparer les travaux du jury ;

- ARRÊTÉ -

ARTICLE 1er :

Les personnes suivantes sont membres du jury du concours :

- Monsieur André BATTESTI (Ajaccio), Architecte, en qualité de représentant du conseil de l'ordre des architectes de Corse ;
- Madame Dominique DELORD de TAUTEM Architecture, Architecte-Consultante à la MIQCP demeurant : 3, boulevard Victor Hugo – 34 000 MONTPELLIER, en qualité de représentante de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQC) ;
- Monsieur Alain GIBILARO, Président de l'Untec du Var en qualité de représentant de l'Union Nationale des Economistes de la Construction (UNTEC) ;

ARTICLE 2 :

Sont désignés pour faire partie de la commission technique en charge de la préparation des travaux du jury :

- Monsieur Guillaume Gentien, ingénieur, Directeur des travaux de la Communauté d'agglomération de Bastia ;
- Monsieur Olivier Orsini, Chef du service Travaux de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

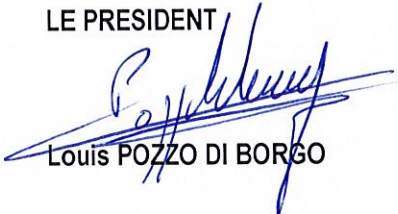
ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés ;

Fait à Bastia, le **01 JUIN 2022**



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Arrêté rendu exécutoire le

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **01 JUIN 2022**
et publication ou notification
du **01 JUIN 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.